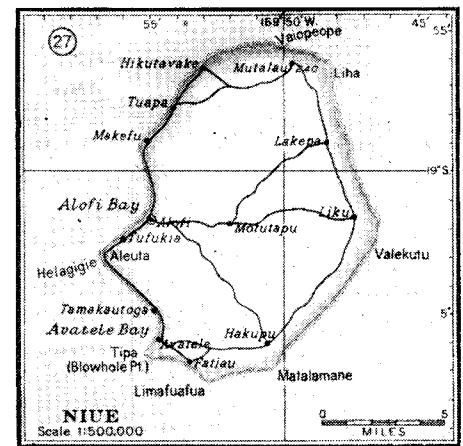


Faka Kona Ika

(Quelques remarques sur l'utilisation,
a Niue, des poisons pour la pêche)

Par JOHN W. WILSON *

On s'est rendu compte il y a fort longtemps que les récifs de Niue ne constituaient pas une réserve inépuisable d'aliments, car leur largeur maximum ne dépasse nulle part 45 mètres. Les bassins qu'ils séparent de la mer sont peu profonds, pour la plupart, et il est aisé d'en épuiser les ressources à la foène ou par le procédé "shanghai". Point n'est besoin d'insister sur l'importance des produits du récif dans l'alimentation locale; aussi n'est-il pas étonnant que, dès l'antiquité, des coutumes et lois aient régi la pratique de la pêche en récifs dans la plupart des groupes d'îles.



L'île de Niue. Population 5.200 habitants;
superficie 260 km.²

EN 1916 le Décret sur la protection du poisson à Niue fut mis en vigueur, et il fut amendé en 1943 par l'Amendement au Décret sur la protection du Poisson, No. 1 et 2. Ces règlements ont à présent été remplacés par le Décret de 1965 No. 32 sur la protection du poisson dans l'île de Niue. Les principales dispositions de ce décret portent sur l'interdiction de l'utilisation de poisons ou stupéfiants qui constitue la plus grande menace pour tout plan raisonnable de conservation des ressources en poissons. Malgré l'imposition d'amendes allant jusqu'à 20 livres néo-zélandaises ou de peines de prison atteignant trois mois, il n'y a guère raison de penser que l'utilisation de tels poisons et stupéfiants ait diminué. La côte sauvage et quasi-inaccessible rend impossible un contrôle effectif des pratiques de pêche.

Le principal poison

Le principal poison que les Services de Réglementation de la Pêche voudraient voir éliminé est celui dérivé d'une plante grimpante de Nouvelle-Guinée (identifiée en 1943 par Yuncker sous le nom de *Derris elliptica*, Roxburgh) et connue localement sous le nom de *kava niukini*, *lakau niukini* ou *tuha*.

La préparation de ce poison est réservée aux adultes et aux jeunes gens au-dessus de seize ans, étant considérée comme trop dangereuse pour des enfants. On réunit à cet effet les racines de la plante et on les met dans un sac ou on les enveloppe dans un mor-

ceau de tissu épais. Ces racines sont alors broyées entre des pierres ou sur une souche pour les attendrir et en briser les fibres. Il faut veiller à tous les stades de la préparation à ce que les mains n'entrent pas en contact avec le poison et ne le transfèrent pas accidentellement à la bouche.

Les racines vénéneuses, toujours enveloppées, sont alors plongées dans un bassin; le sac est agité à trois ou quatre reprises en tous sens, puis retiré de l'eau et on attend 15 à 20 minutes pour que le poison fasse son effet; on

ramasse alors le poisson mort. (Cette méthode, dit-on, détruit complètement tous les poissons, mollusques et crustacés dans la zone contaminée).

Le poisson tué de cette façon n'est jamais consommé cru; on le transporte généralement sur le récif, du côté de la pleine mer, où il est lavé à grande eau, vidé et relavé. Il faut effectuer ce traitement aussi rapidement que possible après la mort de l'animal, faute de quoi les cellules du corps du poisson dégénèrent et la chair devient une masse chaude, noirâtre et toxique. (Cette



Une pirogue à balancier au bord de l'étréit récif.

* Directeur de l'Institut d'Etudes Sociales, Niue.

plante semble avoir un singulier antidote : en effet, les pêcheurs de Niue pensent que si quelqu'un urine dans les eaux à un stade quelconque, l'action du poison est arrêtée et la pêche considérablement limitée, voire nulle.)

On se sert également d'un stupéfiant pour la pêche : il provient des graines du *kieto* (que Yuncker a proposé, en 1943, d'appeler *Diospyrus samoensis*). La préparation en est analogue à celle décrite plus haut pour le *lakau niukini*, mais il semble nécessiter plus de temps pour agir, 30 à 40 minutes approximativement. Les poissons drogués sont, en ce cas également, ramassés, vidés et lavés. Sans être aussi dangereux que celui du premier poison, le maniement du *kieto* est réservé aux jeunes gens et aux adultes.

Cette méthode de pêche dans les bassins formés par les récifs est décrite, avec la méthode dont nous allons parler, comme une méthode "traditionnelle" de pêche, mais toutes deux ont été supplantées par l'utilisation de la plante grimpante de Nouvelle-Guinée, dont l'action est rapide et qui diminue donc le risque, pour son usager, de se faire prendre sur le fait.

Ceux qui pratiquent la pêche avec le poison végétal ou le *kieto* s'attachent souvent le sac de poison à la cheville par un long fil de nylon pour éviter de se faire prendre et ainsi, tout en pêchant en apparence à la ligne sur le récif, ils empoisonnent illégalement un bassin de mer dans un rayon d'une vingtaine de mètres.

Entre les mains des enfants

Le troisième poison d'origine végétale utilisé à Niue est également un stupéfiant, suffisamment bénin pour être confié à des enfants. Il est tiré de la tige et des racines de la *Tephrosia purpurea* (Linn.) et est connu à Niue sous le nom de *kohuhu* ou *kohuhu tea*. Il semble agir sélectivement, en ce sens que seuls les poissons de plus de 7 à 10 cm sont atteints. Il agit lentement et l'effet ne se fait sentir qu'au bout de 45 minutes au moins.

Le *kohuhu* est utilisé le plus souvent par les enfants et les femmes pour empoisonner les bassins peu profonds. C'est un poison commode, en ce sens qu'il n'est pas nécessaire de prendre des précautions compliquées pour le préparer ; il suffit d'arracher le buisson

et d'en frapper les racines contre les rochers, sous l'eau, là où l'on veut pêcher ; le poisson attrapé par cette méthode n'exige pas de précautions de manipulation et peut même être consommé cru.

Chacun des poisons susmentionnés est aisément disponible. En raison de la méthode de culture en usage à Niue, les jardins retournent à la brousse ; ces plantes se trouvent donc partout et il est impossible au Service de l'agriculture et à la Police de lutter contre leur croissance. Aussi les mesures de protection de la faune maritime ont-elles peu de chances d'être appliquées, à moins qu'on ne parvienne, par l'éducation, à persuader la population de cesser de pratiquer la pêche en récifs par ces méthodes par trop faciles.

Bibliographie :

- GATTY, H. — The use of fish poison plants in the Pacific (Trans. and Proc. Fiji Soc. Sci. and Ind. 3, 1953, pp. 152-159).
 NIUE ISLAND ADMINISTRATION — The Niue island fish protection ordinance, 1965, N° 32 (Niue Island Assembly papers, 1965).
 YUNCKER, T. G. — The flora of Niue Island, (Bernice P. Bishop Museum Bull. 178, Honolulu, 1943).

PREMIERE CONFERENCE REGIONALE SUR LES PROBLEMES SOCIAUX

(Suite de la page 18)

mouvements de jeunesse, pour leur permettre de se perfectionner. La Conférence a approuvé le Cours d'économie familiale organisé par la FAO au Centre d'éducation communautaire de la CPS et elle a suggéré d'intensifier ce genre d'activité en rétablissant le poste de spécialiste des intérêts féminins.

Huit territoires s'étaient fait représenter à la Conférence : Colonie des îles Gilbert et Ellice, îles Cook, îles Fidji, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides (un délégué britannique et un délégué français), Polynésie Française, Samoa Américaines et Territoire de Papouasie et Nouvelle-Guinée. Le Royaume-Uni avait envoyé deux observateurs officiels : M. R. Prosser, conseiller en développement social auprès du Ministère du développement outre-mer, et Ratu George Uluilakeba, du Bureau du Pacifique Sud aux îles Fidji. Le professeur T. Brennan, du Département de travail social à l'Université de Sydney, assistait à la Conférence en qualité de consultant.

Le rapport de la Conférence, accompagné de ses recommandations, a été soumis aux gouvernements-membres et à la Commission du Pacifique Sud. La collection des documents techniques est également prête à être distribuée.

LA POTERIE DE STYLE LAPITA ET L'ILE WATOM

(Suite de la page 21)

la poterie Lapita représente toujours la présence humaine la plus ancienne sur les lieux. En Nouvelle-Guinée même on a fait remonter l'occupation humaine au 9ème millénaire av. J.-C., bien qu'on ne sache pas encore si l'homme arriva dans ces îles à cette époque. Il semble à l'heure actuelle que les potiers de "Lapita" aient été les premiers habitants de ces îles du Pacifique Occidental.

Autres problèmes

Ces gens ne furent pas seulement les premiers potiers à vivre dans l'île de Watom ; ils y furent aussi les derniers. Lorsque Meyer établit la distinction entre poterie mélanésienne et non-mélanésienne, il séparait la poterie simple, unie et utilitaire, de la poterie "Lapita" élégamment décorée ; or ces poteries, tout en différant d'aspect et d'usage, étaient faites par le même peuple, à la même époque. Si cette supposition est exacte, nous devons nous demander d'où venaient les potiers actuels de Mélanésie, et à quelle époque. Cette poterie moderne, si complètement différente du style "Lapita", pose à l'archéologue de nouveaux problèmes. Cette poterie dérive-t-elle du style Lapita ? Sinon, qu'advint-il des potiers de Lapita ? Ce sont là des

questions qui pourront trouver, tôt ou tard, une réponse, mais qui nécessiteront des fouilles dans des régions où on fabrique encore de la poterie de nos jours.

DE JANVIER A MARS 1967 LES ACTIVITES DE LA CPS

(Suite de la page 48)

M. Jean-Michel Bazinet, ancien Directeur du Comité de coordination du Service volontaire international (UNESCO), qui venait d'accepter le poste de spécialiste bilingue des mouvements de jeunesse à la Commission, s'est rendu directement de Paris à Suva pour assister à la Conférence régionale sur les problèmes sociaux (fin février) avant de prendre ses fonctions au Siège de la CPS.

Mme M. Laplagne est revenue au Siège de la Commission le 1er mars pour y passer trois mois en qualité de traductrice temporaire.

Mlle Katia Trouhanoff, interprète/traductrice, a terminé son service à la Commission le 31 mars 1967.

Mme N. Robson, interprète free-lance, est arrivée à Nouméa le 31 mars pour assurer l'interprétation au Séminaire sur la santé mentale qui s'est déroulé au Siège de la CPS du 3 au 14 avril.